



## Les sentes « intra-muros » de Samois

Le village de Samois-sur-Seine compte de nombreuses voies piétonnes, dénommées souvent du nom générique de Sentes. Elles portent, en fonction de leur importance ou de leur nature, le nom de Ruelle, de Chemin, de Sentier ou de Passage. De nombreux sentiers dont les anciens samoisiens se souviennent ont disparu, mais nous en comptons encore aujourd'hui 29 pour 4 100 mètres de cheminement cumulés.

Elles sont indispensables en cas de crue de la Seine pour relier le Bas-Samois et le haut du village. Dans le haut du village, elles étaient utilisées, avant le « tout voiture », comme liaisons piétonnes -nous dirions aujourd'hui liaisons douces- entre les rues du village tracées en étoile. Elles permettaient également l'accès à certains puits et à certaines propriétés souvent appelées « clos ».

L'entretien de ces sentes était dans le passé assuré principalement par les riverains. Mais avec l'évolution de notre mode de vie, beaucoup de ces sentes n'ont plus été empruntées. La végétation les a progressivement envahies, et certaines étaient en grave danger de disparition comme en témoigne l'analyse faite par Serge Gache en 2004.

Sous l'impulsion de l'association Samois sur Terre et du comité de pilotage de la charte de l'environnement, un état des lieux a été fait fin 2018. A partir de cet état des lieux, plusieurs sentiers ont été rouverts aux piétons. Malheureusement il a été constaté que plusieurs sentiers avaient été cédés aux riverains ou étaient des sentiers privés.

Il est apparu très vite que ces sentes, au-delà de leur utilité, constituaient un patrimoine historique, paysager et

écologique qu'il fallait conserver. La décision a été prise par la municipalité de s'engager dans leur reconquête et leur restauration.

Afin de valoriser ce patrimoine, d'encourager l'utilisation de ces cheminements par la population et d'inciter les promeneurs à les parcourir, une opération de balisage est en cours de finalisation. Le nom de chaque sente a été arrêté par décision du Conseil Municipal du 17 septembre 2019. Le choix des noms traditionnels anciens a prévalu.

Des plaques de signalisation portant le nom de la sente et de l'endroit où elle mène sont apposées à leurs extrémités ainsi qu'à certains de leurs croisements. Elles sont toutes similaires, discrètes mais bien visibles, de taille 20 cm x 30 cm. Elles sont fixées, chaque fois que c'est possible sur un mur en limite de propriété, les riverains sollicités ayant donné leur accord à la quasi-unanimité. Nous les remercions vivement. En l'absence de mur, les plaques sont fixées sur des poteaux de bois. Ainsi entre 45 et 50 plaques de signalisation seront posées dans le village.

Un plan de ces voies piétonnes sur une base de la carte IGN a été réalisé et il est mis à disposition du public à la mairie.

Des opérations d'élagage ont été réalisées et devront être pratiquées deux fois par an par la mairie en juin et en octobre.

**Nous rappelons aux riverains de ces sentes qu'il leur incombe de tailler leurs arbres et arbustes qui débordent sur l'espace public constitué par ces voies piétonnes.**

